



Rodez, le 28 janvier 2021

Service biodiversité eau et forêt
Unité milieux naturels biodiversité et forêt
Affaire suivie par : Régine DEBOR
Tél : 05 65 73 50 93
Mél : regine.debor@aveyron.gouv.fr

MOTIFS DE LA DÉCISION

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Période 2021-2027

A l'issue de la consultation publique et des observations formulées, la fédération départementale des chasseurs a proposé des amendements au schéma de gestion cynégétique

Ajouter un enjeu supplémentaire

La fédération des chasseurs a ajouté un 5^e enjeu ; « rechercher l'équilibre agro-sylvo-cynégétique » avec les actions suivantes :

- 1 - Identifier les zones à risque
- 2 - Communication et sensibilisation
- 3 - Matériels de protection et aménagements de dissuasion
- 4 - Chasse du grand gibier dans les réserves

La mise en place d'une action de télé-signallement des dégâts forestiers n'est pas retenue. L'ensemble des fédérations de chasseurs de la région Occitanie en commission paritaire régionale forêt bois ont unanimement rejeté l'instauration d'un logiciel de télédéclaration.

Modifier le nombre de chasseurs minimum pour les battues aux sangliers les week-end et jours fériés

La fédération des chasseurs n'est pas favorable à cette proposition.

Diminuer le nombre de participants à une battue contraint à des positionnements de chasseurs plus rapprochés et favorise la mobilité des chasseurs, ce qui conduit à un risque d'accident plus élevé.

L'obligation de 10 chasseurs minimum pour les battues favorise la cohésion entre chasseurs et limite la constitution d'équipes supplémentaires, sources de conflit.

L'analyse des carnets de battue démontre qu'une battue rassemble en moyenne 15 chasseurs et dans 79 % des battues, le nombre de chasseurs présents est supérieur à 10.

Suite à ces arguments, le nombre minimum de 10 chasseurs pour les battues aux sangliers les week-end et jours fériés n'est pas modifié.

Suivi des populations

Les modalités de suivi des populations sont précisées dans le schéma départemental de gestion cynégétique. Ces modalités n'ont pas appelé de remarques de l'OFB lors de leur consultation. La fédération a rappelé en CDCFS que ces modalités étaient mises en œuvre en fonction de ses moyens humains, notamment en termes de répétitions.

La DDT est favorable à la mise en place d'un groupe de travail regroupant les acteurs concernés par les équilibres agro-sylvo-cynégétiques afin d'améliorer le partage d'informations.

Comité de pilotage unité de gestion grands cervidés

Trois unités de gestion (UG) cerfs biches existent au niveau du département, d'autres pourront être mises en place. Le schéma départemental de gestion cynégétique précise que les UG associeront des représentants des agriculteurs à désigner par la Chambre de l'Agriculture et/ou le syndicat agricole majoritaire et des représentants des forestiers de la forêt publique et privée.

Zones à risque et coupe à blanc

La demande du CRPF de supprimer le paragraphe concernant les coupes à blanc n'a pas été retenue par la fédération des chasseurs qui confirme la création de zones refuges « inchassables » lors des coupes de bois. La communication d'informations relatives aux coupes programmées, aux dégâts forestiers constatés, aux nouvelles plantations et aux éventuelles coupes suspectes souhaitée par le CRPF comme par la FDC devrait permettre de gérer la problématique.

Courrier préalable du CRPF

Dans son courrier du 16 mars 2020, le CRPF demandait l'intégration de 4 actions provenant du programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

Les actions suivantes ont été intégrées au SDGC :

- identifier les zones à risque de déséquilibre sylvo-cynégétique
- porter à connaissance des chantiers de reboisement et de régénérations naturelles programmés et réalisés
- développer et structurer la communication et la concertation entre acteurs

Seule la demande relative à la mise en place d'un système de télé-signallement des dégâts n'a pas été retenue conformément à la position tenue par les fédérations des chasseurs d'Occitanie en commission paritaire régionale forêt bois.

D'autre part, le schéma départemental de gestion cynégétique a été étoffé sur le volet de la prévention des dégâts forestiers.

Conclusion

Suite à l'analyse ci-dessus, le schéma départemental de gestion cynégétique 2021-2027 mis à la consultation du public a été modifié pour répondre aux requêtes retenues ci-avant.

Sont mis à disposition en parallèle :

- l'arrêté préfectoral signé approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique ;
- le schéma départemental de gestion cynégétique 2021-2027 ;
- la synthèse des observations et propositions du public et indication de celles dont il a été tenu compte.